

## Surprime – 65 ans ou plus

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Contrat numéro Y9999

Prime additionnelle payée par l'adhérent de 65 ans ou plus, à compter du **1<sup>er</sup> jour de la période de paie** qui coïncide avec ou qui suit son 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, s'il demande d'être assuré en vertu de la garantie Médicaments du régime collectif plutôt que par le régime de la RAMQ.

### Actifs – Tarification par 14 jours

	Individuel		Monoparental		Familial	
	Employeur	Employé	Employeur	Employé	Employeur	Employé
Surprime 65 ans ou plus	- \$	137,45 \$	- \$	192,42 \$	- \$	329,87 \$